

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

AMENDEMENT

N ° CE354

présenté par
Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 12

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.